



Vous êtes une nouvelle équipe de football et souhaitez vous inscrire au Championnat FSGT

1^{ère} Etape : Se constituer en association sportive loi 1901.

Démarche à effectuer auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine. Possibilité de faire la création en ligne sur le site : [ici](#)

Accompagnement possible pour effectuer cette démarche en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessous.

2^{ème} étape : Inscrire son équipe

Remplir les dossiers d'affiliation à la FSGT et d'engagement à l'activité choisie. Formulaires à retirer au Comité et à retourner accompagnés du règlement.

3^{ème} étape : L'entretien

Entretien obligatoire pour toute nouvelle équipe pour faire connaissance et échanger sur les spécificités du football FSGT.

4^{ème} étape : Licencier ses adhérents

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, délégué, etc. participant aux compétitions doit être titulaire de la licence omnisports FSGT.

Pour cela un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive de l'activité concernée est obligatoire pour la délivrance d'une première licence sportive.

Autorisation

Un adhérent a la possibilité de pratiquer toutes les activités organisées par la FSGT avec sa licence. Dans le cas où une activité n'est pas organisée dans son club, il a la possibilité d'aller la pratiquer dans un autre club FSGT en se procurant un carton « autorisation » auprès de son Comité.

Mutation

Un joueur peut changer de club une fois dans la saison. La démarche est gratuite et doit être effectuée auprès de son Comité.

FSGT 92

**161 rue des Renouillers
92700 Colombes**

Tel : 01.47.21.52.14

@ : fsgt@fsgt92.org